

Explications relatives au synopsis des enregistrements-logement du RFP2000

I. Structure du synopsis

Le synopsis d'enregistrements-logement décrit les champs du fichier plat qui regroupe l'ensemble des variables du RFP2000 relatives aux unités-logement.

Ce synopsis se compose de trois grandes parties :

1. Les variables relatives au type d'enregistrement, à l'appartenance géographique et à l'identification de l'unité-logement.
2. Les variables résultats, c'est-à dire les caractères de l'unité-logement relevés auprès des répondants.
3. Les variables additionnelles créées dans le but de faciliter l'exploitation des données et la classification des unités-logement.

II. Rubriques du synopsis des enregistrements-logement

1. Nom du champ

Les noms de champs sont précédés de la lettre « **W** », ce qui indique qu'il s'agit de variables relatives aux unités-logement. Dans le fichier plat des variables relatives aux unités-logement, les noms de champs sont précédés de la lettre « **G** ».

2. Description du champ

Dans cette rubrique figure le nom de la variable concernée.

3. Format

Les champs contenant des valeurs numériques sont en format « **N** », alors que les champs à valeurs alphanumériques portent la lettre « **C** ». Entre parenthèses figure le nombre de positions du champ dans l'enregistrement.

4. Valeurs

Cette rubrique indique les valeurs prises par la variable en question.

5. Intitulés

Dans cette rubrique figure la signification de toutes les valeurs prises par la variable en question. Elle explique notamment la signification des valeurs « 0 ».

6. Commentaires

Les commentaires fournissent des informations supplémentaires sur la variable ou sur certains de ses intitulés.

III. Définitions des unités dénombrées et délimitation de l'univers

1. Définitions des unités dénombrées

Le recensement des bâtiments et des logements ne porte pas sur l'ensemble des bâtiments. Il ne concerne que les bâtiments à usage d'habitation.

- **Bâtiment**

On nomme **bâtiment** [G_GART = 1,2,3] toute construction indépendante ou séparée d'une autre par un mur mitoyen, habitée ou habitable au moment du recensement. Les constructions inhabitées au moment du recensement ne sont comptées que lorsqu'elles offrent un confort suffisant pour y vivre en permanence. Dans les maisons jumelées, en groupe ou en rangée, chaque construction séparée d'une autre par un mur mitoyen est considérée comme un bâtiment indépendant.

Les habitations de fortune mobiles ou provisoires [G_GART = 4] ne font pas partie de l'effectif total de bâtiments. Elles n'ont été recensées que si elles étaient habitées (d'un point de vue économique [W_BARW = 1,5,7] ou d'un point de vue civil [W_BARZ = 1,5,7]) au moment du recensement.

- **Bâtiment fictif**

Comme son nom l'indique, ce bâtiment n'existe pas physiquement. Pour chaque commune un tel **bâtiment fictif** [G_GART = 5] a été créé, auquel ont été attribuées les personnes sans abri et les personnes n'ayant pu être liées à un bâtiment réel.

- **Unité-logement**

On entend par **unité-logement** [W_BARW = 1,2,3,4] l'unité formée par l'ensemble des pièces qui, au moment du recensement, sont destinées à servir de résidence **à un ménage privé**. De ce fait, on écarte les unités-logement affectées à des fins non résidentielles (bureaux, cabinet de médecin, étude d'avocat, etc.). N'ont pas été retenus comme unités-logement, les locaux occupés par des ménages collectifs, ainsi que ceux d'habitations de fortune (mobiles ou provisoires).

- **Logement**

On nomme **logement** toute unité-logement comportant une cuisine ou une cuisinette [W_KCHE = 1,2], maisons individuelles comprises. A la différence de 1990, un logement ne peut abriter qu'un seul ménage privé.

- **Locaux pour ménages collectifs**

Les **locaux pour ménages collectifs** [W_BARW = 5,6] ne sont pas considérés comme des unités-logement. Ils ne comportent par conséquent aucune indication au niveau unité-logement.

- **Ménage administratif**

Le **ménage administratif** [W_BARW = 7] d'un bâtiment réunit toutes les personnes de ce bâtiment n'ayant pu être attribuées ni à une unité-logement ni à un ménage collectif de ce bâtiment.

- Domicile économique – Domicile civil

Pour déterminer le nombre de logements occupés (en permanence), il est nécessaire de traiter de manière adéquate les personnes ayant plus d'un domicile en Suisse. C'est pourquoi le recensement de la population fait la distinction entre le domicile économique et le domicile civil. Ces deux types de domicile **ont une influence sur le recensement des bâtiments et des logements**. Une unité-logement peut en effet être occupée en permanence du point de vue économique et habitée temporairement du point de vue civil (et vice-versa). Le type de domicile des occupants d'unités-logement peut être déterminant pour la prise en compte ou non de bâtiments ou d'unités-logement.

Le **fichier plat** que nous décrivons ici **exclut déjà les bâtiments à ignorer sous l'angle économique** [G_KATW=7]. Un bâtiment ne comportant que des unités-logement sans cuisine ni cuisinette n'est en effet compté que s'il est habité selon le domicile économique. Si toutes ses unités-logement (sans cuisine ni cuisinette) ne sont occupées que du point de vue civil, ce bâtiment est ignoré sous l'angle économique [G_KATW=7]. Les exploitations que nous (OFS) effectuons dans le cadre du programme standard de tableaux (PST) se réfèrent au domicile économique.

2. Délimitation de l'univers

Le fichier plat que nous décrivons ici contient l'**ensemble des unités-logement retenues pour notre programme standard de tableaux (PST)**. Ne figurent pas dans ce fichier les bâtiments fictifs [G_GART=5] ni les bâtiments à ignorer sous l'angle économique [G_KATW=7], lesquels n'abritent que des unités-logement sans cuisine ni cuisinette occupées uniquement sous l'angle civil.

Lorsqu'un ménage privé occupe plusieurs unités-logement dans un même bâtiment, nous les avons réunies en une **unité-logement fusionnée**, afin notamment de pouvoir calculer la densité d'occupation par pièce. Cette unité-logement fusionnée comprend en particulier les valeurs additionnées des champs W_ZIMM, W_FLAE, W_MIET et W_ZUZI des unités-logement de base (avant fusion). Les unités-logement de base ne figurent pas dans ce fichier (nous ne les exploitons pas dans notre PST), mais nous (OFS) les avons conservées dans nos fichiers internes.

IV. Indications manquantes

Parmi les variables relatives aux unités-logement , la **Cuisine, cuisinette [W_KCHE]**, le **Statut d'occupation [W_BTYP]** et, du fait du traitement des indications manquantes (missings), le **Nombre de pièces contiguës [W_ZIMM]** comportent une indication pour toutes les unités-logement concernées (**pas d'indication manquante**).

V. Définition de quelques sélections de base

1. Unités-logement

On sélectionne les unités-logement en posant la condition $W_BARW = 1,2,3,4$.

2. Logements

On obtient l'effectif des logements (unités-logement équipées d'une cuisine ou d'une cuisinette) en posant la condition $W_BARW = 1,2,3$ et $W_KCHE = 1,2$.